



**REUNION DU BUREAU  
COMPTE-RENDU  
DU 12 JUIN 2003**

**Etaient présents :**

Michel BLONDEAU	Président du SMBVC, Maire	DEOLS
Yves ARNOUX	Conseiller municipal	SOUGE
Jean-claude BALLON	Maire	MARON
Astrid GAIGNAULT	Maire	DIORS
Bernard JANVIER	Maire	SAINT-GENOU
François JOLIVET	Maire	SAINT-MAUR
Alain LAVAUD	Maire	NIHERNE
Serge MARTINIERE	Adjoint	ARTHON
Gérard SALMON	Maire	ARGY
William STEVANIN	Maire	ETRECHET

**Etaient excusés :**

Roger CAUMETTE	Maire	MONTIERCHAUME
Aline CHASSINE-DENIAU	Chargée de missions Conseil régional	ORLEANS

**Etaient absents :**

Régis BLANCHET	Maire	BUZancais
Edouard des PLACES	Maire	VINEUIL
Bernard OLLIER	Maire	LUANT
Jean PETITPRETRE	Maire	LE POINCONNET
Jean-Paul THIBAULT	Maire	VILLEDIEU-SUR-INDRE

**Assistaient également :**

Stéphanie DELARBRE	Assistante d'études SMBVC	DEOLS
Pierre DUGUET	Chargé de missions SMBVC	DEOLS
Raphaël GUY	Directeur du SMBVC	DEOLS

La séance est ouverte à 18H10.

*Monsieur BLONDEAU, Président du Pays, fait part des excuses de Monsieur CAUMETTE (Montierchaume) et de Madame Aline CHASSINE-DENIAU (Conseil régional du Centre).*

## **Point n°1 : Instruction de dossiers Contrat de Pays :**

### **Action n°5 : Soutien aux projets de diversification agricole**

- EARL VILLEMONT – Extension d'un abattoir et mise en conformité avec les normes européennes sur Buxières d'Aillac  
Coût total : 24 832,83 €HT  
Coût éligible : 24 800,00 €HT  
Demande de subvention : 25% soit un montant de **6 200 €**

### **Action n°7 : Développement des activités et des équipements socioculturels, sportifs et de loisirs**

- SIVOM d'ARDENTES – Construction d'une passerelle en vue de développer la randonnée pédestre et VTT sur la commune de Jeu-les-Bois  
Coût total : 11 000,00 €HT  
Coût éligible : 11 000,00 €HT  
Demande de subvention : 60% soit un montant de **6 600 €**

### **Action n°15 : Mise en valeur des rivières et aménagement des plans d'eau**

- BUZANÇAIS – Aménagement d'une aire de loisirs et de détente à l'étang Baron : aménagement d'un parcours de santé  
Coût total : 8 051,22 €HT au lieu de 41 666,67 €HT initialement prévu  
Coût éligible : 8 000,00 €HT  
Demande de subvention : 30% soit un montant de **2 400 €** au lieu de 12 500 €

### **Action n°16 : Aménagement des entrées de bourgs**

- VILLEDIEU-SUR-INDRE – Aménagements paysagers et sécuritaires de l'entrée Est du bourg  
Coût total : 188 710,70 €HT  
Coût éligible : 29 100 €HT  
Demande de subvention : 30% soit un montant de **8 700 €**

### **Action n°18 : Aide à la création de sites de récupération des films et emballages**

- SA VILLEMONT – Aménagement d'un site de compactage pour la collecte et la valorisation de plastiques agricoles sur Argy  
Coût total : 9 527,84 €HT  
Coût éligible : 9 500,00 €HT  
Demande de subvention : 30% soit un montant de **2 800 €**

- **ASSOCIATION AGRO PLAS BERRY OUEST** – Acquisition d'un compacteur mobile pour la collecte et la valorisation de plastiques agricoles  
Coût total : 15 100,00 €HT  
Coût éligible : 15 100,00 €HT  
Demande de subvention : 10% soit un montant de **1 500 €**

*Monsieur STEVANIN désapprouve l'évolution des critères d'éligibilité en cours de contrat avec le Conseil régional du Centre. Tous les budget communaux tiennent compte des sommes initialement prévues au Contrat régional de Pays. Si ces critères d'éligibilité deviennent de plus en plus restrictifs, Monsieur STEVANIN se demande comment les élus pourront consommer l'intégralité de l'enveloppe régionale. De plus, les élus sont doublement pénalisés dans la mesure où le FEDER s'aligne sur les subventions des autres partenaires.*

*Monsieur LAVAUD ajoute que c'est une question d'interprétation des textes.*

*Monsieur GUY rappelle que le dossier « liaison piétonne entre Surin et Niherne » a fait l'objet de deux tranches. La première, réalisée avant l'avenant, a obtenu les financements inscrits, voirie y compris. La deuxième, bientôt en cours de réalisation, après l'avenant, pose des difficultés liées au financement de la voirie.*

*Monsieur BLONDEAU souhaite qu'un courrier soit envoyé au Conseil régional en ce sens.*

*Les membres du Bureau décident d'accorder un avis favorable à l'ensemble des dossiers présentés.*

## **Point n°2 : Prise de décision rectificative :**

Par courrier en date du 25 avril 2003, Monsieur le Préfet de l'Indre nous informait qu'après examen du Budget primitif du Syndicat Mixte, il constatait un déséquilibre de la section d'investissement, les dépenses de la section s'élevant à 27 642,01 € alors que les recettes s'élèvent à 23 669,88 €

Lors de l'impression du document budgétaire, les restes à réaliser 2002 se sont cumulés aux nouvelles propositions 2003 affectant ainsi l'équilibre du budget. Mais la version informatique du budget reste néanmoins équilibrée.

Pour mémoire, le budget primitif 2003 et l'état des restes à réaliser 2002 et reportés en 2003 sont les suivants :

<b>ETAT DES RESTES A REALISER 2002 – RESTES A REALISER REPORTES EN 2003</b>			
---	--	--	--

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RESTES A REALISER 2002 en €</b>	<b>RESTES A REALIER REPORTES EN 2003 en €</b>
C/205	Concession et droits simil., brevets	10 842.73	10 842.73
	<b>TOTAL</b>	<b>10 842.73</b>	<b>10 842.73</b>

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>COMPTES</b>	<b>INTITULES</b>	<b>RESTES A REALISER 2002 en €</b>	<b>RESTES A REALIER REPORTES EN 2003 en €</b>
C/13228	Autres subventions de la Région	2 050.00	2 050.00
C/13273	FEDER	4 820.60	4 820.60
	<b>TOTAL</b>	<b>6 870.60</b>	<b>6 870.60</b>

<b>Chapitre</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2003</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>2 195,28</b>
1641	Emprunts	2 195,28
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 842,73</b>
205	Concession et droit simil, brevet	10 842,73
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 761,27</b>
2183	Achat matériel informatique	3 761,27
	<b>TOTAL</b>	<b>16 799,28</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>1</b>	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>3 873,06</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS ET RESERVES</b>	<b>543,48</b>
10222	FCTVA	543,48
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 382,74</b>
13228	Autres subventions de la Région	2 050,00
1324	Communes	716,04
1325	Groupements de collectivités	4 796,10
13273	FEDER	4 820,60
	<b>TOTAL</b>	<b>16 799,28</b>

*Les membres du Bureau décident d'approuver cette décision rectificative.*

### **Point n°3 : Signature d'un Contrat Jeunesse et Sport :**

Par délibération du 18 mars 2002, le Comité Syndical du Pays Castelroussin a décidé de passer un Contrat Jeunesse et Sports avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS).

Depuis cette date, ce contrat n'a jamais été signé, et ce, pour différentes raisons :

- A l'échelle nationale, les élections présidentielles en avril 2002 et le changement de priorités du nouveau gouvernement en place (création d'un ministère de la Jeunesse et de l'Education Populaire, et d'un autre ministère du Sport).
- A l'échelle du Pays, le départ de Nathalie JESTIN, Directrice du Pays Castelroussin en mai 2002 et celui de Damien BAILLY en septembre 2002, Encadrant Emplois-Jeunes en charge de ce dossier.

Le 10 avril 2003, une rencontre a eu lieu entre les services du Pays Castelroussin représentés par Raphaël GUY, Directeur, et Anne THEBAULT, Encadrante Emplois-Jeunes, et les services de la DDJS représentés par Francis LABBAYE.

Il a été convenu ce qui suit :

- Le Contrat Jeunesse et Sport n'est plus une priorité de la DDJS avec une baisse des crédits de 11% en 2003.

- Néanmoins, afin de développer l'exercice de la citoyenneté active des jeunes, leur intégration sociale et culturelle et l'enrichissement de leur temps libre par des pratiques sportives, culturelles et d'expression, la DDJS et le Pays Castelroussin se donnent la possibilité de signer un Contrat Jeunesse et Sport courant 2003 pour une durée de 3 ans.
- La DDJS pourrait engager la somme de 1 650€ pour l'année 2003.
- L'échéancier serait le suivant :
  - Juin 2003 : Création d'un Comité de Pilotage associant les structures suivantes : DDJS, Pays Castelroussin et quelques associations ou collectivités du Pays (Comité de l'Indre de la Prévention Routière, ...).
  - Juin 2003 : Définition du périmètre d'intervention du Contrat Jeunesse et Sport (deux contrats Jeunesse et Sports sont déjà en place sur Déols et Châteauroux, le contrat du Pays doit-il s'étendre à ces deux communes ?).
  - Septembre 2003 : Définition d'une action en partenariat avec La Prévention Routière pour une mise en place avant fin 2003.

*Les membres du bureau ne souhaitent pas engager une démarche auprès de la DDJS en cours d'année 2003, jugeant les délais trop courts pour définir des projets d'actions. Mais les membres du bureau restent favorables à la création d'un Comité de Pilotage dès 2003 afin de définir les modalités d'actions pour 2004 en prévision d'une signature de Contrat pour 2004. Ce Comité de pilotage pourra comprendre des élus, des membres d'associations (Familles rurales, La Prévention Routière, ...), les animateurs de village du Pays,... Monsieur BLONDEAU souhaite faire un appel à candidature auprès de l'ensemble des Mairie pour la participation à ce Comité de Pilotage.*

#### **Point n°4 : Partenariat avec La Prévention Routière :**

Alexandra ROUGER, animatrice du *Syndicat Mixte du Bassin de Vie Castelroussin – Val de l'Indre*, est mise à la disposition du Comité de l'Indre de La Prévention Routière et effectue un certain nombre de missions :

- Accueil des enfants (classes CM1-CM2, centres aérés) dans les locaux de La Prévention Routière ;
- Interventions dans les 10 écoles du Pays Castelroussin – Val de l'Indre (Maternelle au CM2) une fois par mois ;
- Participation au Brevet de Sécurité Routière (Théorie, Code de la route et maniabilité) en collaboration avec un moniteur Auto école ;
- Animations ponctuelles, sensibilisation auprès des enfants, des agents de sécurité, ...
- Crédit d'outils de communication sur La Prévention Routière (dépliant sur les conséquences de l'alcool et de la drogue au volant, affiches pour les piétons, cyclistes, livret de jeux, ...).

De nombreuses écoles situées dans les communes du Pays utilisent les services d'Alexandra ROUGER et souhaiteraient poursuivre ce partenariat.

Son contrat arrive à terme à échéance Septembre 2003. Aussi, depuis octobre 2002, les services du Pays Castelroussin ont tenté de trouver diverses solutions afin de pérenniser ce poste au sein du Comité de l'Indre de La Prévention Routière.

Sa pérennisation pourrait être envisagée au sein du Comité de l'Indre de La Prévention Routière selon les conditions suivantes :

- Création d'un poste d'Animateur au sein du Comité de l'Indre à compter de septembre 2003 avec le soutien financier à titre exceptionnel du Comité National de La prévention Routière.
- Cette création de poste pourrait bénéficier de l'aide sur 2 ans du Contrat Associatif Régional.
- Néanmoins, dans la mesure où le poste serait pérennisé afin de satisfaire l'ensemble des communes du Pays, une subvention de participation est sollicitée par le Comité de l'Indre, de l'ordre de 10% du coût du poste.

Le plan de financement de ce poste serait le suivant :

**Coût du salarié :**

Salaire mensuel brut : 1 233 € + 494 € de charges patronales.

Coût d'un salarié par an (salaire + charges) : 20 716 €

**Financements envisagés :**

Financeurs	Année 1		Année 2		Année 3	
	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %
<b>Contrat Associatif Régional</b>	16 000,00	77,23	13 000,00	61,83	0,00	0,00
<b>Comité National de la Prévention Routière</b>	3 716,00	17,94	6 026,00	28,66	19 341,00	90,63
<b>Syndicat Mixte du Bassin de Vie Castelroussin</b>	1 000,00	4,83	2 000,00	9,51	2 000,00	9,37
<b>Total</b>	<b>20 716,00</b>	<b>100</b>	<b>21 026,00</b>	<b>100</b>	<b>21 341,00</b>	<b>100</b>

La création de ce poste pourrait bénéficier directement aux écoles et collectivités du Pays et s'intégrer au projet de Contrat Jeunesse et Sport.

Une convention de partenariat avec le Comité de l'Indre pourrait être signée chaque année.

*Monsieur JANVIER précise qu'il a reçu un courrier de La Prévention Routière mentionnant que cette dernière ne se déplacerait plus sur la commune de Saint-Genou.*

*Monsieur GUY répond qu'il prendra contact avec La Prévention Routière pour avoir des explications et en tiendra informé Monsieur JANVIER.*

**Les membres du bureau**

- *Approuvent le versement d'une subvention de 1 000.00 euros à La Prévention Routière pour l'exercice 2003 sous réserve de la création effective du poste,*
- *Décident d'inscrire les dépenses sur l'exercice en cours,*
- *Autorisent le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de cette subvention.*

## **Point n°5 : Versement d'une aide à l'association Féder'Aide :**

Lors de sa séance du 28 octobre 1998, le Comité Syndical a décidé d'adhérer à la Fédération Féder'Aide, réunissant le *Syndicat Mixte du Bassin de Vie Castelroussin – Val de l'Indre* et les associations qui la compose.

De plus, l'un des objectifs du *Syndicat Mixte du Bassin de Vie Castelroussin – Val de l'Indre* issu de sa charte de développement est d'intervenir dans le domaine de l'Economie Solidaire.

C'est pourquoi, la Fédération sollicite une subvention de 8 000.00 €uros pour l'exercice 2003 auprès du *Syndicat Mixte du Bassin de Vie Castelroussin – Val de l'Indre*.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, en dépenses de fonctionnement, au compte 6574.

### ***Les membres du bureau :***

- *Approuvent le versement d'une subvention de 8 000.00 €uros à la Fédération Féder'Aide pour l'exercice 2003,*
- *Autorisent le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de cette subvention.*

## **Point n°6 : Versement d'une indemnité de conseil au perceuteur :**

Ces indemnités sont calculées en fonction du montant des dépenses de fonctionnement de l'année en cours.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, en dépenses de fonctionnement, au compte n°6225.

***Les membres du Comité Syndical décident l'attribution d'une indemnité annuelle au taux maximum et de manière permanente au comptable du Trésor, soit à Monsieur James MAYEUR.***

## **Point n°7 : Recrutement d'un chargé de missions Economie :**

Afin de suivre le déroulement de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) et d'une manière générale l'ensemble des actions économiques du Pays, il y a lieu de créer un nouveau poste de chargé de mission Economie au sein du Syndicat Mixte.

Au titre de l'alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le recrutement d'un agent contractuel est possible lorsque la nature des fonctions ou des besoins du service le justifie. L'ORAC étant une opération limitée dans le temps, le recrutement d'un agent contractuel pour trois ans est donc envisagé.

Les crédits nécessaires sont déjà inscrits au budget de l'exercice en cours, en dépenses de fonctionnement, au compte 641313.

Le poste sera financé en partie par des fonds provenant du FISAC, à hauteur de 15.000,00 € par an. Le solde sera à la charge du Pays.

***Les membres du bureau :***

- *Approuvent la création d'un poste Chargé de missions ORAC, contractuel de la Fonction Publique Territoriale ;*
- *Fixent la durée du contrat à 3 ans, la date d'embauche souhaitée au 16 septembre 2003, la durée hebdomadaire de travail à 35H00, la rémunération afférente à cet emploi sur la base de l'indice brut 431 majoré 380, soit 1 731,71 € brut mensuel ;*
- *Acceptent la candidature de Mademoiselle Stéphanie DELARBRE à ce poste ;*
- *Autorisent le Président à assurer le recrutement et à signer l'acte d'engagement.*

**Point n°8 : Crédit d'un poste de Secrétaire-Comptable :**

Mademoiselle Stéphanie DELARBRE, Assistante d'études, occupera le poste de chargée de missions Economie au sein du Syndicat Mixte à compter du 16 septembre 2003.

C'est pourquoi, au vu du bon fonctionnement du Syndicat Mixte, il y a nécessité de pourvoir à son remplacement.

Le profil et les missions du candidat seront les suivants :

**Profil :**

- Titulaire Adjoint Administratif,
- Formation Secrétariat – Comptabilité,
- Expérience souhaitée en collectivités locales.

**Missions :**

- Assurer le secrétariat et la comptabilité du Syndicat Mixte,
- Assurer l'accueil et les communications du Syndicat Mixte,
- Assister le Directeur dans ses missions et plus particulièrement le suivi des dossiers du Contrat régional de Pays.

Le financement de ce poste sera en majeur partie pris en charge par le Conseil Régional puisqu'il finance à hauteur de 80% les postes d'assistants de l'Agent de Développement.

***Les membres du bureau :***

- *Approuvent la création d'un poste Secrétaire-Comptable, adjoint administratif de la Fonction Publique Territoriale ;*
- *Fixent la date d'embauche souhaitée au 15 octobre 2003, la durée hebdomadaire de travail à 35H00, la rémunération afférente à cet emploi sur la base de l'indice brut 320 majoré 305, soit 1 334,20 € brut mensuel ;*
- *Autorisent le Président à assurer le recrutement et à signer l'acte d'engagement.*

## **Point n°9 : Recrutement d'un Directeur titulaire de la Fonction Publique :**

Le Contrat de travail de Raphaël GUY, recruté au poste de Directeur du Syndicat Mixte pour un an, arrive à terme le 18 septembre 2003.

Les crédits nécessaires pour le fonctionnement de ce poste sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

### ***Les membres du bureau :***

- *Approuvent le lancement du recrutement d'un Agent de Développement titulaire ou contractuel pour le poste de Directeur du Syndicat Mixte ;*
- *Lancent un appel à candidature auprès du journal du Centre de Gestion de l'Indre ;*
- *Fixent les missions et le profil de cet agent de la manière suivante :*
  - *Missions :*  
*Direction administrative et financière de l'EPCI, encadrement du personnel ;*  
*Suivi des procédures contractuelles, dont le Contrat de Pays avec le Conseil régional ;*  
*Animation du territoire et du Conseil de Développement.*
  - *Profil :*  
*Formation Bac + 4 ou Bac + 5 dans les domaines de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local ;*  
*Expérience souhaitée en collectivités locales, ainsi que dans les mécanismes de contractualisation, de conduite de projet, de conduite de réunions et d'aide à la décision ;*  
*Aptitudes à travailler en équipe et à coordonner les missions.*
- *Autorisent le Président à assurer le recrutement et à signer l'acte d'engagement.*

## **Point n°10 : Stage « maintien des services en milieu rural et urbain :**

Dans le cadre de l'avant projet de loi sur le développement rural, le gouvernement a pour objectif notamment de maintenir l'accès du public aux services.

L'organisation du réseau de services dans les zones faiblement peuplées nécessite des approches nouvelles, construites sur la polyvalence des services, leur mobilité et une adaptabilité aux conditions locales.

Aussi, le régime juridique des maisons de services publics évoluerait pour permettre de combiner services publics et services à caractère privé.

Afin de garantir aux citoyens l'équité d'accès aux services fondamentaux, le Pays Castelroussin – Val de l'Indre pourrait se positionner comme territoire pilote dans le cadre de cet avant projet de loi et d'un éventuelle appel à projets de la DATAR.

Dans un premier temps, un état des lieux pourrait être mis en œuvre dans le cadre d'un stage.

Les services du Pays ont sollicité plusieurs organismes de formation en lien avec l'aménagement et le développement local.

Un seul organisme pourrait nous mettre à disposition des stagiaires pour l'année 2003. Il s'agit du Centre d'Etudes Supérieures de Châteauroux dans le cadre de son Diplôme Universitaire « Animation et Développement des Territoires Ruraux.

Après avoir pris contact avec la Directrice de la formation, Madame Blanc-Bernard, ce stage pourrait avoir lieu d'octobre à décembre 2003 dans le cadre d'un stage collectif.

*Les membres présents souhaitent qu'un cahier des charges précis soit proposé pour ce stage afin de déterminer le type de services à prendre en considération (commerces, services, associations, ...) et le territoire d'étude.*

*Les membres du bureau :*

- *Approuvent le lancement d'une étude sur le maintien des services sur le Pays Castelroussin, dans le cadre d'un stage collectif.*
- *Mandatent le Président pour effectuer les opérations s'y rapportant.*

## **Point n°11: Questions diverses :**

### **1- Validation des conclusions du Plan Local de l'Habitat :**

*Cf « Plan d'Action et tableau récapitulatif du Plan Local de l'Habitat » annexé au document de préparation du Comité Syndical du 27 juin 2003.*

*Monsieur BLONDEAU souligne qu'avec l'accord de la Communauté de communes Val de l'Indre – Brenne, le Pays pourrait mener une étude préalable à une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle du territoire.*

*Monsieur DUGUET ajoute que l'Etat participe à l'étude préalable à hauteur de 20% si elle est menée par le Pays. Et le Conseil régional participe également si l'étude est élaborée par la Communauté de communes, qui pourra conventionner avec Buzançais, dans la mesure où la communauté de communes bénéficiera d'une Opération Cœur de Village. Mais certaines communes du Pays seraient alors exclues de cette démarche.*

*Monsieur JOLIVET précise que l'OPAH est une action qui coûte cher à la collectivité mais qui rapporte directement aux habitants. L'efficacité d'une OPAH dépend principalement de l'animation.*

*Monsieur DUGUET ajoute que la DDE lance une étude sur l'insalubrité à l'échelle du département.*

*Les membres du Bureau sont favorables au lancement d'une étude préalable à l'OPAH à l'échelle du Pays exceptées les communes de la Communauté d'Agglomération.*

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19H30.